

Direction
départementale
de l'Équipement
et de l'agriculture
Ardennes

service eau, aménagement du territoire, environnement

unité eau, prévention des risques, MISE

horaires d'ouverture :

9h00 – 11h30

14h00 – 16h30

3 rue des Granges Moulues

B.P. 852

08011 Charleville-Mézières Cedex

téléphone :

03 24 52 49 49

télécopie :

03 24 37 51 17

courriel :

DDE-Ardennes@developpement-durable.gouv.fr

Copie à : xxx

CAHIER DES CHARGES

ETUDE PETITS ET MOYENS COURS D'EAU

Objectif de l'étude : Connaître les risques d'inondation de tous les cours d'eau du département des Ardennes.

Il s'agit de permettre de répondre de manière homogène sur les permis de construire en zones potentiellement inondable par des petits cours d'eau. Le but est aussi de connaître pour mieux informer les populations. Il est important de pouvoir sensibiliser les riverains, les entreprises, les collectivités qui peuvent être touchés par la montée des eaux des petits cours d'eau.

Description :

- Inventorier tous les documents déjà existants concernant les risques de crue des cours d'eau du département : plus hautes eaux connues (PHEC), repères de crues, photographies, ...
- Connaître et préciser les enjeux socio-économiques, environnementaux et l'urbanisation des communes concernées par des cours d'eau
- Inventorier et localiser les zones inondables des différents cours d'eau : définir les secteurs sensibles, définir des besoins en topographies complémentaires, caractériser les phénomènes (crues d'orages, crues lentes, ruissellement, remontée de nappe, ...)
- Définir les actions à mener pour prévenir des inondations sur les petits cours d'eau : PPRi, travaux, études complémentaires, ...

Secteur d'étude :

L'ensemble des cours d'eau du département des Ardennes.

Cependant, il est possible de hiérarchiser les cours d'eau afin d'orienter les études sur les zones où les risques semblent dans un premier temps les plus forts :

1. Vence et Sormonne : large champs d'expansion, interférence nette avec l'urbanisation, secteurs de développement dont SCOT de Charleville, proche de l'A34 actuelle et future branche ouest du Y Ardennais
2. La Houille, la Goutelle, La Retourne, le Plumion : interférence avec l'urbanisation
3. La Vaux, la Vrigne, la Givonne, la Marche, la Bar

Cette hiérarchisation est une proposition. Elle doit être complétée et validée par l'ensemble des services concernés par la réalisation de cette étude.

Quelques collectivités ont lancé des études hydrauliques sur les petits cours d'eau les touchant. C'est le cas par exemple pour :

- Communauté d'agglomération de Charleville Mézières sur la Vence
 - Le Pays Sedanais pour tous les cours d'eau et affluent de la Meuse sur leur territoire
 - Le pays des crêtes préardennaises : la Vaux, etc ...

Il serait intéressant de les récupérer ou de savoir où elles en sont.

Partenaires possibles, intéressés par cette étude :

- DDEA des Ardennes : unité « eau-prévention des risques-MISE » - avis sur les documents d'urbanisme - instruction des certificats d'urbanisme et des permis de construire - police de l'eau sur les petits cours d'eau
- Service Navigation : chargée de la prévention des risques sur les petits cours d'eau
- DREAL : Suivi des installations industrielles qui peuvent se situer en zones inondables de cours d'eau – financement - respect de la méthodologie - mise en place d'une doctrine unique sur la région + doctrine des Atlas des Zones Inondables
- EPAMA : Suivi des études hydrauliques sur le bassin de la Meuse
- Entente Oise Aisne : (à voir), suivi des études sur le bassin de l'Aisne
- DIREN Lorraine : suivi des actions menées sur le bassin Meuse